



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Fusion école maternelle et école élémentaire Marcel Collet

DEL-2017-023

Numéro de la délibération : 2017/023

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, enseignement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 06/03/2017

Date de convocation du conseil : 28/02/2017

Date d'affichage de la convocation : 28/02/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIriot, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉran, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, Mme Elisabeth JOUENEAUX-PÉDRONO par M. Loïc BURBAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND par Mme Madeleine JOUANDET, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT

Fusion école maternelle et école élémentaire Marcel Collet

Rapport de Soizic PERRAULT

La fusion de deux écoles correspond à leur réunion en une structure unique. Peuvent être fusionnées des écoles élémentaires ou des écoles maternelles ou encore une école maternelle et une école élémentaire.

Une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas.

Le conseil d'école en date du 17 janvier 2017 a émis un avis favorable à cette fusion par :

En maternelle : votants:7 pour: 6 contre: 1

En élémentaire :votants:9 pour: 9 contre: 0

Ce projet apporterait les changements suivants :

- une école au lieu de deux (continuité pédagogique : meilleur suivi et lisibilité des élèves) ;
- une seule structure (continuité administrative) ;
- une seule direction (renforcement du statut) ;
- une mutualisation de tous les outils à disposition.

Il appartient désormais au conseil municipal d'entériner cette fusion.

Nous vous proposons :

- d'approuver la fusion de l'école maternelle et l'école élémentaire Marcel Collet en une entité unique, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2017/2018

La délibération est adoptée par 32 voix pour et 1 abstention

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET

S'est abstenue : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS.

Fait à Pontivy, le 8 mars 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**